

S.A.S. 2PCV

**Société par actions simplifiée au capital de 140 000,00 Euros
192, avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY SUR SEINE
503 813 826 RCS NANTERRE**

AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE AVEC DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION 6 JUIN 2012

DECISIONS DU PRESIDENT

Le 6 juin 2012, Monsieur Philippe COULOM, président de la société 2PCV, Société par Actions Simplifiée au capital de 140 000,00 €, ayant son siège social 192, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY SUR SEINE (Hauts de Seine), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, sous le numéro 503 813 826, a pris les décisions suivantes relatives à la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire, décidée par les actionnaires le 31 mai 2012.

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital et modification des statuts

L'Assemblée Générale en date du 31 mai 2012 a décidé une augmentation de capital de QUARANTE MILLE Euros (40 000,00 €) par majoration de la valeur nominale des actions existantes, à libérer par souscription en espèces, cette souscription étant réservée par préférence aux propriétaires d'actions.

L'Assemblée Générale a décidé que les souscriptions seraient reçues au siège social du 31 mai au 15 juin 2012 inclus.

Elle a décidé, en conséquence, de modifier l'article 7 des statuts intitulé « CAPITAL SOCIAL », sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

L'ensemble des formalités de publicité prévues par les dispositions légales et réglementaires a été régulièrement effectué.

Le délai de souscription s'est trouvé clos par anticipation le 31 mai 2012.

Les fonds provenant des souscriptions en espèces ont été déposés à la banque Société Générale Agence de Maisons-Laffitte, laquelle a établi le certificat du dépositaire prévu par la loi le 1^{er} juin 2012.

Le président constate que l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 est devenue définitive le 6 juin 2012.

Il constate en outre que la modification de l'article 7 des statuts est devenue définitive à la même date. En conséquence, l'article 7 des statuts intitulé « Capital social » est désormais rédigé comme suit :

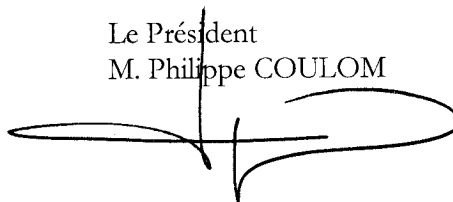


« Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de CENT QUATRE-VINGTS MILLE Euros (180 000 €), divisée en QUATRE CENTS (400) actions de QUATRE CENT CINQUANTE Euros (450 €). »

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le Président
M. Philippe COULOM

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, positioned below the printed name.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

S.A.S. 2PCV

Société par actions simplifiée au capital de 140 000,00 Euros
192, avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY SUR SEINE
503 813 826 RCS NANTERRE

AUGMENTATION DE CAPITAL

1 - MONTANT ET MODALITES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il est procédé du 31 mai au 15 juin 2012 inclus à une augmentation de capital de 40 000 Euros par majoration de la valeur nominale des actions existantes.

Les actionnaires bénéficient d'un droit de souscription à titre irréductible.

Le délai de souscription sera clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été souscrite en totalité.

2 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné, M. Philippe COULOM,

Déclare souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de la somme de VINGT MILLE (20 000) Euros.

Je reconnais que la présente souscription a un caractère purement privé et a lieu sans appel public à l'épargne.

Je déclare qu'un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription m'a été remis.

Fait en quatre exemplaires originaux, dont un est resté en ma possession, à NEUILLY SUR SEINE, le 31 mai 2012

Signature*

« Bon pour souscription de vingt mille euros »


* Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour souscription de VINGT MILLE Euros ».

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

S.A.S. 2PCV

Société par actions simplifiée au capital de 140 000,00 Euros
192, avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY SUR SEINE
503 813 826 RCS NANTERRE

AUGMENTATION DE CAPITAL

1 - MONTANT ET MODALITES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il est procédé du 31 mai au 15 juin 2012 inclus à une augmentation de capital de 40 000 Euros par majoration de la valeur nominale des actions existantes.

Les actionnaires bénéficient d'un droit de souscription à titre irréductible.

Le délai de souscription sera clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été souscrite en totalité.

2 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné, M. Pascal VEÏSSE,

Déclare souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de la somme de VINGT MILLE (20 000) Euros.

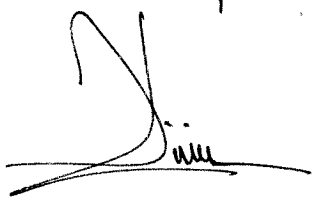
Je reconnais que la présente souscription a un caractère purement privé et a lieu sans appel public à l'épargne.

Je déclare qu'un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription m'a été remis.

Fait en quatre exemplaires originaux, dont un est resté en ma possession, à MAISONS LAFFITE, le 31 mai 2012

Signature*

Bon pour souscription de Vingt Mille Euros



* Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour souscription de VINGT MILLE Euros ».

PARIS ELYSEES ENTREPRISES

Société : 2PCV

Société par Actions simplifiée au capital de EUR 140.000,00 en cours d'augmentation à EUR 180.000,00

Siège : 192, Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE

numéro unique d'identification : R.C.S. NANTERRE 503 813 826

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, S.A. au capital de 970.099.988,75 EUR, ayant pour numéro unique d'identification 552 120 222 R.C.S. Paris et ayant son siège social à PARIS 9ème, 29 Boulevard Haussmann,

Certifie :

- qu'elle a reçu en dépôt la somme de EUR 40.000,00 (QUARANTE MILLE EUROS), représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs de l'augmentation de capital de la SAS 2PCV, décidée suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 31/05/2012 de la société susvisée ;

- qu'il résulte des bulletins de souscription qui lui ont été présentés de la majoration de la valeur nominale des 400 actions existantes de EUR 350,00 à EUR 450,00.

Fait à PARIS, le 01 Juin 2012

En quatre originaux

Le Chargé Clientèle Entreprises

Société Générale
Paris Elysées Entreprises
91 Av. des champs Elysées
75008 Paris
Didier MOULIN
Conseiller de Clientèle Entreprises
Paris Elysées Entreprises

